

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 17

Demande de réparation

Epreuve: 53ème Semaine Nautique Internationale de Marseille Course n° :': dernière du jour

Date de l'instruction: 02/04/2018

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: IRC 4 - 39243 - Scheggia

Réclamé:

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Oui

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

39243 détourne sa route pour assister un équipier du Grand Surprise 34256 tombé à l'eau au sud de l'île de Maire.

39243 estime avoir perdu 15 minutes.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

39243 a respecté la RCV 1.1 et a le droit à réparation selon la RCV 62.1(c).

DECISION

Réparation accordée : -15 minutes course 8

Date et heure: 02/04/2018 17:10 CEST'

JURY

Présidée par: Cécile VENUAT (FRA)

Membres du jury: Cécile VENUAT (FRA), Peter Lamass (FRA), Gilles BRUNEL (FRA)

Imprimé: 10 août
04h33